

Foyer socio-éducatif (FSE) : Rentrée 2023



Qu'est-ce que c'est ? Et à quoi ça sert ?

- **Le FSE est une association** régie par la loi de 1901. Tous les adultes et tous les élèves du collège peuvent en être membres. Un bureau composé de 9 personnes (6 professeurs + 3 élèves) le dirige.

- **Ses principaux objectifs** sont de développer la vie socio-éducative de l'établissement : animer des clubs, organiser des manifestations culturelles, participer aux actions collectives de solidarité pour aider à la réalisation de projets pédagogiques tels que les voyages et promouvoir chez les élèves le sens des responsabilités et de l'investissement.

Qu'a financé le FSE en 2022-2023 ?

En 2022-2023, le FSE a de nouveau participé à de nombreux projets :

- **dons** considérables pour les grands voyages (ski, Angleterre, Mont Saint-Michel, Normandie) contribuant à baisser sensiblement la participation financière demandée aux familles.
- **achat groupé** d'œuvres littéraires et de fournitures de qualité pour les arts plastiques, **financement de nombreux prix** destinés aux élèves meilleurs vendeurs ou gagnants de concours (anglais, HG, français, concours dessins...).
- **gratuité** pour plusieurs sorties (Le Mans antique en 6^e ; tribunal du Mans en 4^e ; sorties EGPA et ULIS).
- **participation** (50%) à l'accueil d'un planétarium du Club d'astronomie du Mans.
- **participation à des actions sociales** (ex: aide supplémentaire aux voyages pour les familles en difficulté financière)

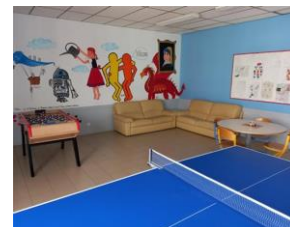
Le FSE a besoin de vous !

Ces actions ne sont réalisables que grâce à vos adhésions. A la rentrée 2023, le coût d'adhésion est de 10 **euros par enfant**.

Pour les adhérents :

→ **Votre enfant pourra aller au foyer toute l'année pour se détendre le midi.**

→ **Vous pourrez bénéficier d'un remboursement en fin d'année pour les voyages scolaires, si les recettes le permettent** (souvent de 20€ à 40€ pour les familles pour les grands voyages !)



Toute l'équipe du FSE, professeurs et élèves membres du bureau, compte sur votre soutien. **Alors adhérez !!!** 😊

Un grand merci aux parents et aux élèves pour leur participation aux différentes actions menées les années précédentes.

Le bureau du FSE

✂.....

Adhésion FSE 2023-2024

A remettre au Professeur Principal avant le vendredi 15 septembre 2023

Classe : Nom de l'élève : Prénom de l'élève :

Oui, mon enfant adhère au FSE du collège A. Pioger pour l'année 2023-2024 et je joins la somme de **14 euros** (10 € d'adhésion au FSE + 4 € d'achat groupé **obligatoire en arts plastiques**). Dans ce cas, une blouse pourra être prêtée aux adhérents par les professeurs de sciences.

Non, mon enfant n'adhère pas au FSE du collège A. Pioger pour l'année 2023-2024. Je joins quand même la somme de **4 euros** pour l'achat groupé obligatoire en arts plastiques. **Il n'aura pas le droit d'aller au foyer, la blouse ne sera pas prêtée par les professeurs de sciences et nous ne bénéficierons pas d'un remboursement sur les voyages.**

Merci de privilégier les paiements par chèque, à l'ordre du FSE du Collège A. Pioger.

Signature d'un responsable légal :